

**TELE MB / CAMPAGNE ELECTORALE 2014**  
**ELECTIONS REGIONALES, LEGISLATIVES ET EUROPEENNES DU 25 MAI 2014**

Le présent dispositif a été élaboré en tenant compte des recommandations du CSA, disponibles sur [http://www.csa.be/system/documents\\_files/2195/original/CSA\\_Guide\\_Editeurs\\_Couverture\\_ElectionsFWB\\_2014.pdf?1387375013](http://www.csa.be/system/documents_files/2195/original/CSA_Guide_Editeurs_Couverture_ElectionsFWB_2014.pdf?1387375013)

**Neutralité**

*Afin de garantir la neutralité de l'information, aucun membre du personnel de Télé MB ne pourra paraître à l'antenne s'il est candidat aux élections européennes, fédérales ou régionales du 25 mai 2015. Tout membre du personnel désireux de participer à la campagne doit en avvertir au préalable le Directeur Général qui prendra les dispositions nécessaires.*

**Traitement**

*Le traitement de la campagne électorale relève de la mission d'information de Télé MB et est donc placé sous la responsabilité de la rédaction. Les émissions d'information réalisées dans ce cadre, tant sur le service linéaire que non-linéaire, s'inscrivent dans le strict respect de la déontologie journalistique en général. Elles veillent spécialement au caractère équilibré, représentatif et contradictoire des interventions.*

**Sondages**

*Lors de la diffusion de résultats de sondage, il sera fait mention à l'antenne des données permettant d'en apprécier la portée, notamment la taille de l'échantillon, la marge d'erreur, la date du sondage, la méthode d'enquête utilisée, les (s) commanditaires (s) ainsi que la proportion de « sans réponse ». Télé MB ne diffusera pas de sondages ou de consultations analogues à partir du vendredi 23 mai 2014 à minuit jusqu'à la fermeture du dernier bureau de vote sur le territoire de la Région de Mons Borinage.*

**Accessibilité**

*Télé MB a entamé une réflexion en vue de permettre l'accessibilité des programmes électoraux aux personnes à déficience sensorielle. Les modalités de mise en œuvre des dispositions techniques permettant cette accessibilité seront étudiées sous réserve des disponibilités budgétaires de la chaîne.*

**Campagne.**

- Le début officiel de la campagne électorale est fixé au 25 février pour se terminer le 25 mai au soir du scrutin.
- Durant cette période, Télé MB, assurera, dans le cadre de son journal quotidien, la couverture de l'actualité liée à la campagne électorale en veillant à respecter un équilibre d'ensemble quant à la présence à l'antenne des partis politiques démocratiques ou candidats.
- Durant cette période, une prudence particulière sera de rigueur. Il sera évité de faire apparaître, sans nécessité, tout mandataire politique ou militant notoire, dès lors qu'il a fait savoir qu'il serait ou pourrait être candidat aux élections européenne, législative et régionale.
- La vigilance sera renforcée quant au traitement équilibré des initiatives se déroulant dans la zone de diffusion de Télé MB, les interventions de responsables politiques devant être conditionnées par l'actualité de la campagne, les propositions électorales ou par des décisions liées à l'actualité régionale. En tout état de cause, le directeur de l'Information, épaulé par sa rédaction, devra régler les éventuels arbitrages sur toute initiative pouvant susciter des interrogations.

### ***Dispositif général.***

#### **Principes généraux.**

- Les sujets liés aux élections seront traités exclusivement par des journalistes permanents de la rédaction de Télé MB, sous la responsabilité du directeur de l'information.
- Le présent dispositif sera communiqué et commenté dans les meilleurs délais à tous les collaborateurs (permanents et free-lance) de la chaîne.
- Les règles d'équilibre et de prudence, qui sont détaillées ci-après, s'appliquent en priorité aux Infos quotidiennes et aux émissions clairement identifiées "Elections". Pour toutes les autres émissions et/ou magazines, propres à Télé MB ou venant de l'extérieur, toute apparition de candidat, ou déclaré tel, sera bannie.
- Les séquences "élections" (séquences explicatives, présentations de listes, de programmes,...) seront clairement identifiées au moyen d'un jingle.
- Seront exclus des séquences "élections" et de la participation aux débats et Face à Face, les partis qui, explicitement, prônent ou ont prôné des doctrines ou messages constitutifs d'outrages aux convictions d'autrui, incitant à la discrimination, à la haine, ou à la violence à l'égard d'une personne, d'un groupe, d'une communauté ou de leurs membres, en raison de leur sexe, de leur race, de leur couleur, de leur ascendance ou origine nationale ou ethnique ou contenant des éléments tendant à la négation, la minimalisation, la justification, l'approbation du génocide commis par le régime national-socialiste allemand durant la seconde guerre mondiale ou toute autre forme de génocide.

#### **Période de prudence.**

**Du 25 février (début de la période de référence pour les dépenses électorales au 11 mai.**

### **Période de prudence 1 - du 3 mars au 27 avril (dépôt officiel des listes)**

A partir du 3 mars jusqu'au 27 avril, à l'exception des séquences clairement identifiées "Elections", les candidats ne pourront apparaître à l'antenne, en interview, que dans le cadre strict de leur compétence politique et en cas de nécessité impérieuse.

### **Période de prudence 2 - du 28 avril au 11 mai**

Renforcement des dispositifs du point 1 auquel il ne sera dérogé qu'en cas d'extrême nécessité (décision via direction de l'info)

### **Période de neutralisation.**

#### **Du 12 au 25 mai (fermeture des bureaux de vote).**

A partir du 12 mai, plus aucun candidat n'apparaîtra à l'antenne, en interview, sauf cas d'extrême urgence ou nécessité (arbitrage de la rédaction), à l'exception des débats et des Face à Face prévus par la rédaction durant cette période.

A partir du vendredi 23 mai à 18 heures, Télé MB observera une trêve (plus de diffusion de débats, de séquences ou de sondages) jusqu'à la fermeture des bureaux de vote le dimanche 25 mai.

### **Diffusion de débats, Face à Face, séquences et soirée électorale.**

#### **Séquences "Infos"**

Par parti démocratique, la rédaction de Télé MB prévoit la réalisation :

- une séquence "présentation de listes" et/ou "candidats" par élection,
- une séquence "présentation des programmes" par élection,
- une séquence "congrès" ou "faits de campagne",

Ces séquences rentreront dans les gabarits habituels de Télé MB (2'30" - 3') et seront clairement identifiées via un jingle.

La rédaction de Télé MB réalisera aussi des séquences explicatives sur les différents scrutins, sur leurs enjeux des élections.

Télé MB assurera sous sa responsabilité éditoriale, l'organisation, l'animation et la diffusion de débats ou de Face à Face, en éventuelle collaboration avec d'autres télévisions locales et/ou la RTBf.

Les thèmes des débats et Face à Face produit par Télé MB seront sélectionnés par la rédaction en fonction de spécificités de la zone de diffusion. Toutefois, les intervenants sont désignés par les familles politiques parmi les candidats issus de l'arrondissement de Mons.

### **Face à face (sur le mode Face à Vous).**

La rédaction de Télé MB réalisera une série de Face à Face (20 minutes).

Election régionale : un Face à Face par parti,

élection législative : un Face à Face par parti.

Ces Face à Face seront diffusés du lundi au jeudi à 20H.

### **Débats.**

#### **Election législative (52 minutes).**

- Débat commun aux quatre télévisions hennuyères (circonscription électorale) avec les quatre têtes de liste (PS - MR - CDh - ECOLO).

- Enregistrement à Télé MB - mercredi 21 mai - enregistrement en journée - diffusion à 20H
- Deux animateurs - quatre thèmes - sujet introductif et appel un mois avant pour poser questions

**Election régionale (52 minutes).**

- Seront invités au débat produit par Télé MB, avec un maximum de six invités (infrastructure), les partis démocratiques disposant d'au moins un élu au Parlement régional wallon ou à la Communauté Française et dont les listes sont complètes (cinq candidats).
- Le choix des invités sera laissé à l'appréciation des partis.
- La répartition du temps de parole entre chaque intervenant tendra vers l'équilibre (même temps de parole entre chaque intervenant).
- Le débat sera enregistré en direct. Il sera fait appel à la participation de la population via les moyens technologiques modernes. Un modérateur, journaliste permanent de Télé MB, assumera le rôle de modérateur.

***Soirée électorale sur Télé MB - dimanche 25 mai - 20H. à 21H30***

***Jt spécial le lundi 26 mai à 18 heures en direct.***

Jean-Claude Gérard  
Directeur de l'information  
0477/476668